

République Islamique de Mauritanie

Honneur – Fraternité - Justice

75^{ème} session du Comité des Droits Economiques, Sociaux et Culturels
12 Février au 1^{er} Mars 2024 au Palais Wilson,



Rapport Alternatif au 2^{ème} rapport périodique de la Mauritanie sur les Droits Economique s, Sociaux et Culturels de l'Association de Lutte Contre la Dépendance, dotée du statut consultatif spécial des Nations Unies, depuis 2018

Immeuble Lejouad , Bureau 205, BP ,8127, Tel : 0022236302270
Nouakchott – Mauritanie, Email : ong.alcd@gmail.com

Introduction

Le contexte mondial des droits économiques, sociaux et culturels englobe un large éventail de domaines, notamment le droit à un niveau de vie adéquat, y compris la nourriture, le logement et les soins de santé, le droit à l'éducation, le droit au travail et à des conditions de travail décentes, ainsi que le droit à la participation culturelle et à la liberté artistique. Au niveau international, ces droits sont reconnus dans des instruments tels que le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (PIDESC), qui énonce les droits fondamentaux des individus et les obligations des États parties de prendre des mesures pour réaliser progressivement ces droits dans leurs juridictions respectives. Les organes de suivi des droits de l'homme.

1. Les enjeux liés aux droits économiques, sociaux et culturels en Mauritanie.

Les enjeux spécifiques liés aux droits économiques, sociaux et culturels en Mauritanie incluent la lutte contre la pauvreté, l'accès à l'éducation, à la santé, à l'eau potable, ainsi que la protection des droits culturels et la lutte contre les discriminations.

La situation des droits des femmes en Mauritanie est complexe et comporte plusieurs défis. Concernant les violences basées sur le genre, elles demeurent un problème majeur dans le pays. Des femmes et des filles continuent de subir des violences physiques, psychologiques et sexuelles. Les violences domestiques, y compris les violences conjugales, sont encore trop répandues.

Les mutilations génitales féminines sont également une préoccupation grave en Mauritanie. Bien que la pratique soit illégale, elle persiste dans certaines communautés. Les autorités et les organisations de la société civile travaillent à sensibiliser et à éradiquer cette pratique préjudiciable pour les femmes et les filles.

Le mariage précoce est un autre défi majeur. De nombreuses filles sont mariées avant l'âge légal, ce qui compromet leur éducation, leur santé et leur autonomie. Des efforts sont déployés pour faire appliquer la loi interdisant le mariage des enfants, mais des progrès supplémentaires sont nécessaires.

2. Situation des femmes en Mauritanie

Une attention particulière sera accordée, au sein des programmes sectoriels à la réduction des écarts de genre et des actions visant à corriger les facteurs qui les engendrent, ainsi qu'aux discriminations et aux violences fondées sur le genre.

En matière de discriminations légales, d'effectivité des lois et de lutte contre les violences fondées sur le genre, il s'agira notamment de veiller à la mise en oeuvre, d'une part, du code du statut personnel et la législation pénale par le biais de la prise en compte de l'accès des femmes à leurs droits et à la justice et, d'autre part, des textes application sur l'aide juridique et juridictionnelle permettant l'accès à la justice et aux droits des femmes pauvres, via la promulgation du statut juridique des interprètes et leur nomination auprès des juridictions familiales et pénales.

La sensibilisation et la formation des professionnels de justice sur les droits humains fondamentaux des femmes et aux contraintes économiques et sociales auxquelles elles sont confrontées, la poursuite des efforts de lutte contre les MGF, le respect des engagements internationaux de l'Etat mauritanien-Etat partie à la CEDEF, aux pactes internationaux et aux ODD, la promotion du cadre juridico-légal de lutte contre les discriminations et violences fondées sur le genre et l'élaboration d'une stratégie nationale en matière de lutte contre les

violences fondées sur le genre, sont autant de domaines dans lesquels l'action du Gouvernement sera poursuivie et renforcée.

3. Droits de travail et d'emploi des femmes

Avancées réalisées

4.1. Sur le plan juridique

- La loi mauritanienne est explicite sur l'interdiction de la discrimination sexuelle et garantit l'égalité en matière d'emploi.
- Les femmes ont droit à des congés de maternité payés d'au moins 14 semaines, prévus par la loi.
- La législation mauritanienne (Loi organique n° 2012-029 portant sur l'élection des députés à l'Assemblée nationale (Art 3), Loi organique n° 2012- 034 portant sur la promotion de l'accès des femmes aux mandats électoraux et aux fonctions électives (Art 4)), atteste la garantie de la participation de femmes dans la vie politique nationale et locale, et constitue le garant du système qui le facilite.

4.2. Sur le plan économique

- Le pourcentage des Femmes actives est estimé à 30,9% de la population active totale de 1,186 millions de personnes (2016).
- Les femmes détiennent des parts dans le capital de 15% des Entreprises (2014).
- Environ 4,5% des Entreprises sont dirigées par des femmes (2014).
- Le pourcentage des Femmes âgées de 15 ans et plus disposant un Compte dans une institution financière, est de 13,6% contre 24,5% des hommes de la même tranche d'âge (2017)

4. Réalisations de l'Agence Taazour

L'action du Gouvernement aura comme objectif d'assurer à tous les mauritaniens, en particulier aux victimes des séquelles de l'esclavage, aux rapatriés et aux plus pauvres une offre éducative mieux adaptée, une offre sanitaire de qualité, l'accès à l'eau potable, à un habitat décent, à des programmes d'alphabétisation fonctionnels adaptés et relayés par l'encadrement et les financements requis d'AGR, à des aménagements agricoles et des programmes de modernisation des moyens de production.

Aussi, l'action de l'Agence nationale Taazour, au cours de la période 2016-2030, se focalisera sur la mise en place de filets de sécurité sociale à travers des transferts monétaires conditionnels par l'envoi des enfants en âge de scolarisation à l'école, l'utilisation des soins de santé préventifs et le changement de comportement vis-à-vis de certaines mauvaises pratiques.

L'amélioration du cadre de protection et d'insertion des enfants en situation de vulnérabilité ou/et de crise, constituera un souci permanent, ce qui implique un renforcement du cadre légal et stratégique, mais également le renforcement des mécanismes d'identification, référence et prise en charge des cas des enfants à risque et/ou victimes de VEDAN. Chaque cas de protection d'enfant étant traité de façon individuelle.

En outre, l'agence Taazour travaille également sur la prévention des mariages précoces et des mutilations génitales féminines. L'organisation mène des campagnes de sensibilisation dans

les communautés pour informer sur les conséquences néfastes de ces pratiques et promouvoir des alternatives positives.

6. Quelques recommandations pertinentes à l'État partie de Mauritanie et au Comité :

1. Renforcer la législation et les mécanismes de protection des droits des femmes :

L'État partie devrait veiller à ce que la législation nationale soit en conformité avec les normes internationales en matière de droits des femmes. Cela pourrait inclure l'adoption et l'application de lois spécifiques pour lutter contre les violences basées sur le genre, les mutilations génitales féminines, le mariage précoce, et pour promouvoir l'égalité de genre dans le droit du travail.

2. Mettre en place des mécanismes de sensibilisation et de prévention :

Il est essentiel de mener des campagnes de sensibilisation et de prévention pour changer les attitudes et les perceptions à l'égard des femmes et des filles. Ces campagnes devraient viser à éliminer les stéréotypes sexistes et à promouvoir le respect des droits des femmes. Des efforts supplémentaires devraient également être déployés pour prévenir les mariages précoces et les mutilations génitales féminines à travers des programmes éducatifs et des activités communautaires.

3. Renforcer les mécanismes de protection et de justice :

Il est crucial de garantir l'accès à une justice équitable pour les femmes victimes de violences basées sur le genre. Cela impliquerait la mise en place de services d'assistance juridique facilement accessibles, la formation des professionnels du droit sur les questions liées aux droits des femmes et la création de tribunaux spécialisés dans les affaires de violences faites aux femmes.

4. Améliorer l'accès des femmes à l'éducation et à l'emploi :

L'État partie devrait prendre des mesures concrètes pour éliminer les obstacles qui entravent la scolarisation des filles et leur accès à l'enseignement supérieur. Des politiques favorables à l'égalité des genres devraient également être mises en œuvre pour promouvoir l'emploi des femmes et garantir des conditions de travail équitables.

5. Renforcer la coopération régionale et internationale :

La Mauritanie devrait collaborer avec des partenaires régionaux et internationaux pour renforcer les mécanismes de protection des droits des femmes. Cette collaboration peut inclure des échanges d'expérience, le partage des meilleures pratiques et le renforcement des capacités institutionnelles.

Il est important que l'État partie prenne des mesures concrètes pour mettre en œuvre ces recommandations et promouvoir activement les droits des femmes en Mauritanie. Le Comité peut surveiller et évaluer les progrès réalisés dans ce domaine et apporter un soutien pour la Mauritanie.

Nouakchott le 9 Janvier 2024